

Procès-verbal décisionnel de l'Assemblée générale
du mardi 21 mars 2023 à 12h15, salle 3021

Présidence : Alain Cernuschi et Anne-Christine Pandazis
PV : Susanna Keller

Présent·e·s :

Teresita Alegre Makiadi, Alain Ausoni, Raphaël Baroni, Magali Cécile Bertrand, Arnaud Buchs, Anne-Lise Delacrétaç Maggetti, Jonathan Durandin, Yves Erard, Justine Favre, Anick Giroud, Philippe Humbert, Bruno Maurer, Stéphanie Pahud, Noémie Rochat Nogales, Joséphine Stebler, Christian Surcouf, Camille Vorger, Iréna Wyss, Anne-Christel Zeiter-Grau, Svetlana Zenger. Étudiant·e·s : Yulia Charaeva, Klevisa Kuçaj

Excusé·e·s : Malika Ben Harrat, Cyrille François, Catherine Flütsch, Myriam Détraç

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 31 janvier 2023

Le procès-verbal est adopté.

3. Communications

(Le document distribué lors de la séance est joint à l'envoi du PV.)

4. Prix de l'École – texte de présentation générale

Le texte suivant pour présenter le Prix de l'École sur le site et lors des cérémonies de remise du Prix est adopté à l'unanimité :

Décerné annuellement depuis sa création en 1986 par le collège des enseignant·e·s de l'École de français langue étrangère (EFLE), le Prix de l'EFLE récompense un·e étudiant·e qui, ayant obtenu le Diplôme de français langue étrangère, a manifesté un intérêt particulier pour ses objets d'étude et s'est distingué·e par l'excellence de ses résultats et/ou de sa progression langagière.

5. Procédure interne à l'EFLE autour des cas de plagiat légers

On souhaite mettre en place une procédure interne claire qui permettrait de centraliser tous les cas des plagiat légers afin d'éviter les récidives. La procédure suivante est acceptée (22 voix pour, 2 abstentions et 1 opposition) :

- Tous les cas de plagiat détectés (cas légers, et cas graves transmis au Décanat) font l'objet d'une information à la Présidence de l'EFLE.
- Lorsqu'un·e enseignant·e de l'EFLE convoque un·e étudiant·e pour une faute légère, il·elle lui précise que la Présidence a été mise au courant.

- En centralisant les alertes ponctuelles, la Présidence de l'EFLE est à même de repérer des récidives ; s'il y a récidive, elle convoque l'étudiant-e pour lui donner un dernier avertissement.

Lors des discussions, il est précisé qu'il incombe aux enseignant-e-s d'analyser et de juger de la gravité du plagiat. L'AG décide aussi que la Faculté sera avertie de cette procédure interne.

6. **Identité visuelle de l'EFLE**

Après un long débat, la proposition de garder le visuel de Bamert tout en renégociant le prix est rejetée : 2 voix pour, 6 abstentions et 14 voix contre.

Le point sera remis à la prochaine assemblée afin de décider du futur visuel de l'EFLE.

7. **Divers**

L'Assemblée est levée à 13h50